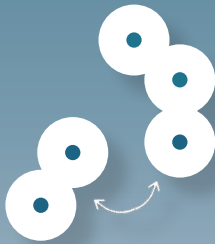


# MARECO

## 58



### MAres RÉseaux COnectivités

Restauration de la fonctionnalité  
de réseaux de mares  
en faveur de la trame turquoise  
dans le département de la Nièvre

#### Agissons ensemble !

En France entre 30 et 40 % des mares ont disparu depuis 1950. Les mares ont pourtant une importance primordiale pour la biodiversité, que ce soit pour les espèces classées gibier ou pour les autres, comme les amphibiens ou les odonates par exemple. Face à ce constat, la Fédération Départementale des Chasseurs de la Nièvre développe un nouveau programme de création/restauration de réseaux de mares et de zones humides : MARECO 58. Grâce au soutien des financeurs, les études et les travaux seront entièrement pris en charge par le programme. La Fédération s'appuie sur le réseau des chasseurs, en particulier pour recenser les mares existantes.

## Déroulement du programme MARECO 58

### Étape 1 :

- Grâce à leur connaissance du territoire, les responsables de chasse nous aident à recenser un maximum de mares existantes sur la zone d'étude, en milieu agricole ou en forêt (qu'elles soient à restaurer ou non).
- Ils nous indiquent également s'ils connaissent des zones qu'ils jugent favorables à la création de nouvelles mares.
- La FDC 58 centralise toutes ces informations.

### Étape 2 :

- La FDC 58 propose une visite de terrain au responsable de chasse pour faire un diagnostic des mares.
- La FDC 58 modélise informatiquement les réseaux de mares et priorise les projets de restauration.
- Après accord et signature d'une convention entre la FDC 58, le propriétaire, le responsable de chasse et l'exploitant agricole, la FDC 58 réalise l'étude technique et l'étude administrative.

### Étape 3 :

- Après autorisation de la Direction Départementale des Territoires, le programme prend en charge et **finance intégralement les travaux** et les suivis.

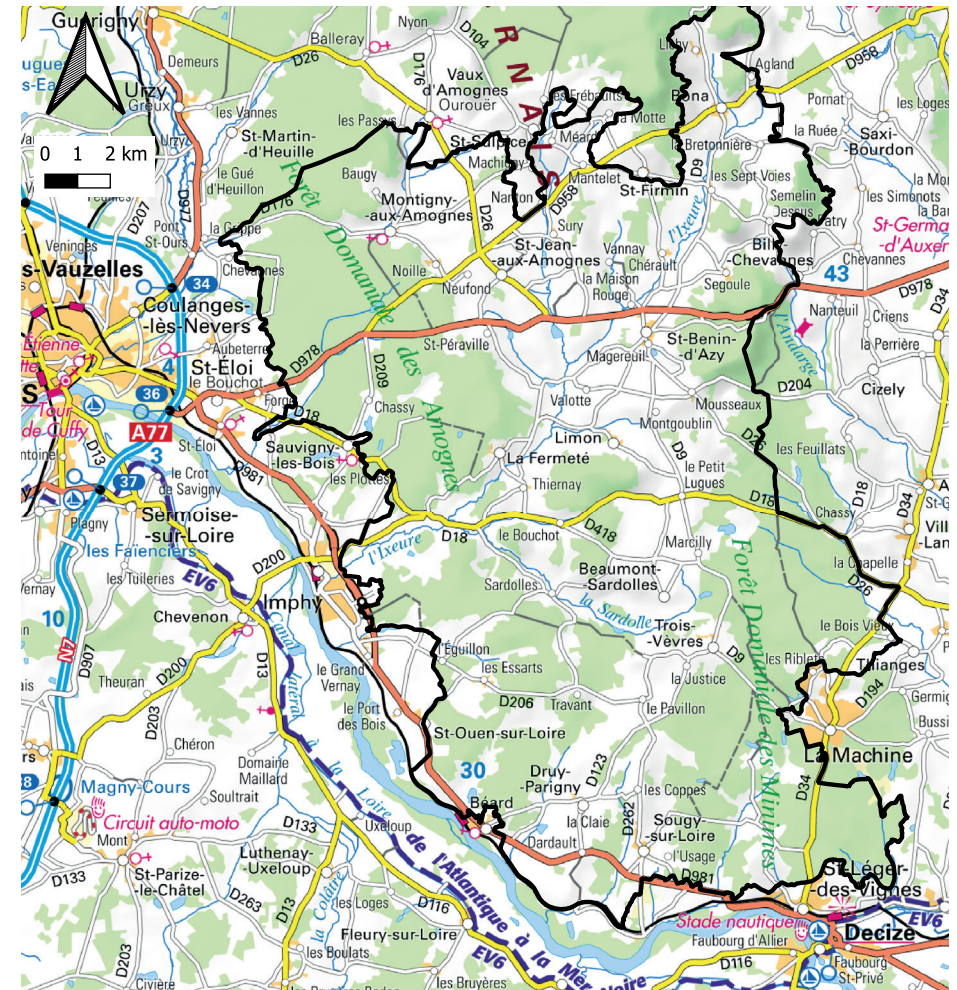
### Pourquoi des réseaux ?

MARECO 58 s'attache à créer ou restaurer des réseaux de mares. Le programme cible prioritairement les amphibiens (anciennement « batraciens »). Ces espèces ont besoin de se déplacer de mares en mares pour accomplir leur cycle biologique. Les mares restaurées sont également favorables au reste de la biodiversité, gibier compris.

### Mares clôturées, mares bien conservées !

Pour éviter leur dégradation prématurée, les mares situées en prairie pâturée par du bétail devront être clôturées au moment des travaux. Cette mesure permet de limiter la destruction des berges. Les travaux de clôture ne sont pas pris en charge par le programme.

## La zone d'étude concernée par MARECO 58

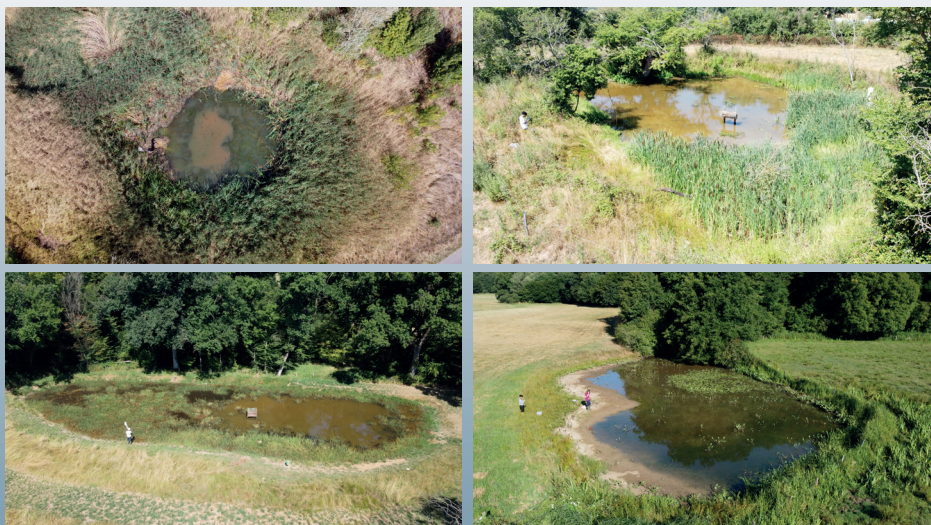


Le territoire d'étude correspond aux 28 communes du site Natura 2000 des Amognes et du Bassin de La Machine : BEARD, BEAUMONT-SARDOLLES, BILLY-CHEVANNES, BONA, CHAMPVERT, CIZELY, COULANGES-LES-NEVERS, DRUY-PARIGNY, LA FERMETE, IMPHY, LIMON, LA MACHINE, MONTIGNY-AUX-AMOGNES, SAINT-BENIN-D'AZY, SAINT-ELOI, SAINTE-MARIE, SAINT-FIRMIN, SAINT-JEAN-AUX-AMOGNES, SAINT-LEGER-DES-VIGNES, SAINT-OUEN-SUR-LOIRE, SAINT-SULPICE, SAUVIGNY-LES-BOIS, SAXI-BOURDON, SOUGY-SUR-LOIRE, THIANGES, TROIS-VEVRES, VAUX D'AMOGNES, VILLE-LANGY.

## Quelques exemples

La Fédération Départementale des Chasseurs de la Nièvre a développé une expertise en matière de création/restauration de mares et de zones humides.

Voici quelques exemples de résultats obtenus dans la Nièvre :



Vous êtes chasseur, propriétaire, gestionnaire ou exploitant, vous connaissez des mares sur la zone d'étude ?

Appelez-nous pour :

- nous aider à recenser un maximum de mares,
- nous signaler celles qui pourraient être restaurées ou agrandies,
- nous indiquer les zones favorables à la création de nouvelles mares.

Contact :

Louna VIGNON (Chargée de missions à la FDC 58)

07 89 81 82 64

[fdc@chasse-nature-58.com](mailto:fdc@chasse-nature-58.com)

Ne pas jeter sur la voie publique